



NUMÉRO DU DOCUMENT (AUX FINS DE CLASSEMENT)
CM0517-002

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 1^{er} mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 1er jour du mois de mai 2017, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Carmen Guérin, Nancy Harvey et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.

Madame la conseillère Nancy Harvey a quitté la séance à 19h45.

Le directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance comme secrétaire d'assemblée.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. **PRÉSENTATION ET ADOPTION** – États financiers BSC au 31 décembre 2016
6. **RESSOURCES HUMAINES** – Adoption du contrat longue durée direction générale BSC
7. **PRISE DE POSITION** – Avis favorable relativement au projet de règlement 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés – MRC de Charlevoix-Est
8. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Prise de direction de la Municipalité dans la gestion du retour de taxes sur l'hébergement que la Table d'hôteliers dispose en 2017
9. **DÉLÉGATION DE REPRÉSENTANTS** – Table de rétroaction avec partenaires et le ministère de la Sécurité civile concernant les dernières tempêtes hivernales
10. **AUTORISATION D'AFFECTATION** – Surplus budgétaire 2016
11. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Batteries BACKUP – Ordinateurs fixes bureau municipal / Bâtiment WIFI
12. **AVIS DE MOTION** – Règlement venant fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux à la Baie-Sainte-Catherine
13. **ADOPTION BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ-INCENDIE 2016** – MRC de Charlevoix-Est

TRAVAUX PUBLICS

14. **LANCEMENT DES PROCÉDURES** – Chantier estival 2017 – Réseau informatique municipal
15. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Chantier estival 2017 – Réseau informatique municipal



HYGIÈNE DU MILIEU

16. **LANCEMENT DES PROCÉDURES** – Chantier estival 2017 – Infrastructure municipales eau potable
17. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Chantier estival 2017 – Infrastructures municipales eau potable

LOISIRS ET CULTURE

18. **AUTORISATION** – Modification du calendrier du journal municipal « *Le Vent du Fjord* »

DIVERS

19. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 6105-17

2. Adoption de l'ordre du jour

*** Pièce CM0517-001 ***

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Réso # 6205-17

3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017

*** Pièce CM0517-002 ***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 ; et

CONSIDÉRANT ALORS QUE les membres du conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2017 tel que présenté.



Espace pour parapher

Réso # 6305-17

4. Adoption des comptes à payer

*** Pièce CM0517-004 ***

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux. La liste non ventilée des comptes payés est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (159 à 163)	5 107,58 \$
Paiement par Internet	1 923.95 \$
Dépenses incompressibles	2 510,84 \$
Salaires	6 304.10 \$
TOTAL DES DÉPENSES	15 846,47 \$

ADMINISTRATION

Réso # 6405-17

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION – États financiers BSC au 31 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter les états financiers au 31 décembre 2016 tels que présentés par la firme de services comptables Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc.

Réso # 6505-17

6. RESSOURCES HUMAINES – Adoption du contrat longue durée direction générale BSC

*** Pièce CM0517-005 ***

CONSIDÉRANT QUE le titulaire de la charge de directeur général / secrétaire-trésorier, Stéphane Chagnon, est en place depuis novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait de sa performance comme gestionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, de par cette résolution, lui réitère de nouveau sa confiance comme principal administrateur des opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est également conscient de la hauteur des défis auxquels la Municipalité sera confronté dans les prochaines années; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, de par cette résolution, exprime sa volonté de garder le titulaire actuel en poste jusqu'en mai 2021.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) de demander au procureur de la Municipalité de préparer un contrat de travail exprimant la pensée consensuelle dégagée au caucus du Conseil municipal tenu le 21 avril dernier en présence du directeur général / secrétaire-trésorier ; et
- b) d'inscrire une nouvelle date de renouvellement de contrat avec celle du 15 mai 2017.



Espace pour parapher

Réso # 6605-17

7. PRISE DE POSITION – Avis favorable relativement au projet de règlement 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés – MRC de Charlevoix-Est

*** Pièce CM0517-006 ***

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Charlevoix-Est relativement au transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement 283-01-17 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.28 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du projet de règlement numéro 283-01-17, la MRC de Charlevoix-Est doit obtenir l'avis des municipalités sur ledit projet de règlement, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les transports*; et

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est doit transmettre l'avis de la municipalité/ville au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) de donner un avis favorable au projet de règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les transports*; et
- b) de mandater la direction générale à transmettre la position de la Municipalité à la MRC de Charlevoix-Est.

Réso # 6705-17

8. DEMANDE D'AUTORISATION – Prise de direction de la Municipalité dans la gestion du retour de taxes sur l'hébergement que la Table d'hôteliers dispose en 2017

*** Pièce CM0517-007 ***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de la Table d'hôteliers BSC de Tourisme Charlevoix qui est composé également de l'Hôtel Motel Baie-Sainte-Catherine, du Motel Le Vacancier et du Café Chez Sam;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement a été fondé sous la direction de la Municipalité et de Tourisme Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité y a toujours joué un rôle proactif et rassembleur dans un but de servir davantage la communauté;

CONSIDÉRANT QU'une des règles de Tourisme Charlevoix pour ces regroupement est l'avis consensuel des membres pour autoriser des dépenses en promotion; et

CONSIDÉRANT FINALEMENT QUE ce consensus est très difficile dans les conditions actuelles et que la Table des hôteliers BSC risque d'y perdre un montant cumulé sur deux (2) ans de seize mille dollars (16 000,00 \$) utilisable dans des activités promotionnelles.

EN FOI DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

- a) d'autoriser la direction générale à acquiescer à la requête de Tourisme Charlevoix que la Municipalité prenne au complet son rôle de direction dans ce processus et devienne le coordonnateur de la Table durant la période impartie par les règles de l'Association touristique pour l'année en cours;



Espace pour parapher

- b) d'approuver l'idée lancée par le représentant municipal et Tourisme Charlevoix de séparer exceptionnellement cette année le montant cumulé en 4 parts égales pour chacun des membres de la Table;
- c) de maintenir le maire à son poste de représentant municipal à ce regroupement; et
- d) de supporter le représentant municipal et la direction générale dans les futures actions de ce regroupement et dans leur volonté de les unir davantage.

Réso # 6805-17

9. DÉLÉGATION DE REPRÉSENTANTS – Table de rétroaction avec partenaires et le ministère de la Sécurité civile concernant les dernières tempêtes hivernales

*** Pièce CM0517-008 ***

CONSIDÉRANT QUE la position géographique de la Municipalité fait en sorte qu'elle est très exposée aux rigueurs hivernales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est desservie par une seule ligne électrique qui est la même également pour les municipalités de Cap-à-l'Aigle (La Malbaie), Saint-Fidèle (La Malbaie) et Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE les pannes de courant de courte et moyenne durée sont fréquentes durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver 2016-2017 a été particulière avec, entre autre choses, une coupure de courant de plus de 60 heures et un autre épisode où des autoroutiers ont été pris durant toute une nuit à la gare fluviale de Baie-Sainte-Catherine de la Société des Traversiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, le ministère de la Sécurité publique et les autres partenaires concernés souhaitent effectuer une séance de rétroaction sur ces événements afin de dégager des pistes de solutions consensuelles et efficaces;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est prévue le 11 mai prochain dans les locaux de l'Édifice municipal Albert-Boulianne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être représenté par ses éléments élus et employés les plus pertinents dans le dossier; et

CONSIDÉRANT LA recommandation de la direction générale que la délégation municipale soit composée du maire, de la conseillère chargée du dossier de la sécurité-civile, de la direction générale et de représentants du service de sécurité-incendie de la Municipalité impartie à la municipalité de Tadoussac.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'accepter la recommandation de la direction générale pour la composition de la délégation de la Municipalité à la réunion de rétroaction sur le dernier hiver prévu le 11 mai prochain avec l'ensemble de nos partenaires dont le ministère de la Sécurité publique.

Réso # 6905-17

10. AUTORISATION D'AFFECTATION – Surplus budgétaire 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté ses états financiers au 31 décembre 2016 avec la résolution 6605-17 lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;



Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exercice financier 2016, les états financiers révèlent un surplus annuel de l'ordre de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE le caucus des municipalités locales de l'Union des Municipalités du Québec ont fait la recommandation aux petites municipalités de notre taille de ne pas systématiquement mettre dans le non-affecté chaque surplus annuel et de les considérer comme des occasions d'investissements;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non-affecté actuel de la Municipalité se chiffrait au 31 décembre 2015 à cent soixante-dix-neuf milles dollars (179 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'affectation du surplus au 31 décembre 2016 pourrait se situer dans les immobilisations municipales telles que l'Édifice municipal Albert-Boulianne et la Salle Henri-Paul-Chamberland; et

CONSIDÉRANT QU'une telle décision doit être communiquée pour écriture comptable le plus rapidement possible aux gens de la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc.

EN FOI DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) d'autoriser l'affectation du surplus municipal au 31 décembre 2016 de 55 000,00 \$ dans des projets d'immobilisations sur l'Édifice municipal Albert-Boulianne en premier lieu et, par la suite, sur la Salle Henri-Paul-Chamberland; et
- b) d'autoriser la direction générale à communiquer cette information à la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc.

Réso # 7005-17

11. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Batterie BACKUP – Serveur bureau municipal / Bâtiment WIFI

*** Pièce CM0517-009 ***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition dans les dernières années d'un nouveau parc informatique;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique de la Municipalité fait d'elle une des communautés qui subit le plus de pannes de courant dans la province;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal actuel a toujours œuvré depuis son élection à la mise à niveau et à la sauvegarde des acquis et des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE notre parc informatique n'est pas protégé en ce moment contre les pannes de courant et les sursauts électriques;

CONSIDÉRANT LA solution fournie par nous sous-traitant en service informatique qui est d'équiper le serveur municipal d'une batterie de type « backups » avec l'option d'éteindre les postes en cas d'insuffisance énergétique;

CONSIDÉRANT QUE l'Édifice municipal Albert-Boulianne a des salles disponibles en location;

CONSIDÉRANT LES demandes de nos locataires à court terme de disposer d'Internet dans lesdites salles;



CONSIDÉRANT LA solution fournie par notre sous-traitant en service informatique de disposer d'un appareil supplémentaire de type routeur sans fil pour établir un édifice complètement WIFI;

CONSIDÉRANT LA soumission no. 4843 reçue à cet effet de Service Info-Comm au montant de cinq cent dollars (500,00 \$) sans les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la dépense prévue avec la soumission 4843 de Services Info-Comm pour l'achat d'unité « backups » et de l'équipement nécessaire pour mettre en place un bâtiment WIFI. Il est convenu par la présente résolution de déléguer la direction générale pour mener à bien ce dossier.

12. AVIS DE MOTION – Règlement venant fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux à la Baie-Sainte-Catherine

*** Pièce CM0517-011 ***

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a adopté le Règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal jugent le tarif actuel des rémunérations payables lors d'élections désuet;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs ne sont mêmes plus du niveau du salaire minimum requis par la Loi sur les normes du Travail;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le Conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections afin d'établir un tarif équivalent à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est permis par le Conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces montant sont minimes, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum ;

EN FOI DE QUOI, IL EST DONNÉ UN AVIS DE MOTION PAR Madame Nancy Harvey stipulant qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance tenante, un règlement municipal venant fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux à la Baie-Sainte-Catherine.



Espace pour parapher

Réso # 7105-17

13. ADOPTION BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ-INCENDIE 2016 – MRC de Charlevoix-Est

*** Pièce CM0517-012 ***

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un dépôt pour adoption récemment à la MRC de Charlevoix-Est du bilan des actions régionales en sécurité-incendie; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aussi adopter son bilan produit à même ce document et transmettre cette adoption au préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'adopter le bilan 2016 des actions en sécurité-incendie.

TRAVAUX PUBLICS

Réso # 7205-17

14. LANCEMENT DES PROCÉDURES – Chantier estival 2017 – Réseau informatique municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition dans les dernières années d'un nouveau parc informatique;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique de la Municipalité fait d'elle une des communautés qui subit le plus de pannes de courant dans la province;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal actuel a toujours œuvré depuis son élection à la mise à niveau et à la sauvegarde des acquis et des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE notre parc informatique n'est pas complètement protégé en ce moment contre les pannes de courant, les sursauts électriques et les entrées par infractions physiques et virtuelles;

CONSIDÉRANT LA solution fournie par nous sous-traitant en service informatique qui est de sécuriser le réseau avec une boîte spécifiquement fait à cet usage et de déplacer le serveur dans cet endroit sécurisé;

CONSIDÉRANT LA recommandation faite de déplacer la chute de livre à un autre endroit sur la façade intérieure de la bibliothèque afin d'empêcher les entrées par infraction dans le local où notre équipement de réseau sera installé; et

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT la recommandation de séparer les connexions Internet de la Municipalité avec un réservé au personnel et l'autre à la clientèle de l'Édifice Albert-Boulianne.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- a) d'accepter les recommandations faites par notre sous-traitant en service informatique pour sécuriser le réseau municipal; et
- b) d'autoriser la direction générale à être le représentant du Conseil dans ce dossier.



Espace pour parapher

Réso # 7305-17

15. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Chantier estival 2017 – Réseau informatique municipal**

CONSIDÉRANT LA résolution 7605-17 qui autorise la direction générale à lancer les procédures pour mettre à niveau le réseau informatique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition dans les dernières années d'un nouveau parc informatique;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique de la Municipalité fait d'elle une des communautés qui subit le plus de pannes de courant dans la province;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal actuel a toujours œuvré depuis son élection à la mise à niveau et à la sauvegarde des acquis et des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE notre parc informatique n'est pas protégé en ce moment contre les pannes de courant, les sursauts électroniques et les entrées par infractions physiques et virtuelles; et

CONSIDÉRANT LES recommandations faites par l'équipe informatique de Services Info-Comm qui se chiffrent à deux mille cent quatre-vingt dollars (2 180,00 \$) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser les dépenses pour la mise à niveau du réseau informatique de la Municipalité selon les recommandations faites par Service Info-Comm lors de la réunion préparatoire à l'assemblée ordinaire de mai 2017 qui s'est tenue le 1^{er} avril à 15h. Il est convenu de même que la direction générale soit chargée de mener à bien à ce dossier et de revenir faire rapport au Conseil à l'aboutissement des travaux.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réso # 7405-17

16. **LANCEMENT DES PROCÉDURES – Chantier estival 2017 – Infrastructure municipales eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris ses responsabilités en tant que gestionnaire des infrastructures municipales afin de les développer et de les garder aux normes;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de travail en ce sens a déjà été effectué depuis l'élection de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions ont déjà été soumises au Conseil et approuvées par la suite lors des prévisions budgétaires de 2017;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux en hygiène du milieu, formés aux frais des contribuables et avec les dernières connaissances dans le domaine, ont fait part de recommandations basées sur des événements récemment arrivés dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations ont été élaborés avec les experts sous-traitants de la Municipalité que sont Turcotte 1989 inc. et les Consultants Filion & Hansen;



CONSIDÉRANT QUE les Consultants Filion & Hansen travaillent actuellement à élaborer un système innovant inspiré de la philosophie indienne du « *Jugaad* » basée sur des solutions frugales et économes à des défis opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ce système en réflexion permettra à terme à la Municipalité de disposer d'une meilleure connaissance opérationnelle du domaine de l'hygiène du milieu et d'un meilleur temps de réponse face aux problématiques pouvant survenir;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) de renouveler leur confiance dans le travail entrepris par l'équipe municipale et les différents partenaires dans la direction d'une meilleure connaissance opérationnelle et dans le maintien d'infrastructures aux normes;
- b) d'autoriser la direction générale à superviser la réflexion entreprise et le processus des chantiers estivaux en hygiène du milieu; et
- c) de demander à la direction générale de ne pas entreprendre de dépenses dans ces chantiers sans une résolution de ce même Conseil en lien avec des octrois de contrat.

Réso # 7505-17

17. OCTROI DE CONTRAT – Chantier estival 2017 – Infrastructure municipales eau potable

*** Pièce CM0517-013 ***

CONSIDÉRANT LA résolution # 7805-17 qui a autorisé la direction générale à superviser une réflexion architecturale du système d'aqueduc municipal et des eaux usées basée sur la philosophie indienne en gestion innovante et économe nommée le *Jugaad*;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE cette résolution autorisait également la direction générale (sans pouvoir d'autorisation des dépenses) à lancer les procédures pour les chantiers estivaux 2017 en hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces chantiers représentent une des dernières pièces maîtresses de notre mise à niveau dans ce domaine névralgique;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue et approuvé lors des prévisions budgétaires 2017 (résolution # 15012-16) pour des pièces de rechange pour les pompes doseuses et des boulons de rechange pour la tuyauterie au montant de deux milles six-cent dollars (2 600,00 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue au montant de trois milles dollars (3 000,00 \$) plus les taxes applicables pour de la formation sur le système de dosage de chlore, de l'entretien préventif sur les mécanismes du poste de chloration et de la fourniture de rechange en quantité raisonnable, mais suffisante pour que les employés puissent procéder par eux-mêmes lors de réparations mineures;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue au montant de deux milles dollars (2 000,00 \$) pour l'acquisition d'une nouvelle pompe doseuse équipée des technologies nécessaires à la poursuite de la mise en place d'une connaissance opérationnelle du domaine municipal d'hygiène du milieu; et

CONSIDÉRANT QUE les Consultants Filion & Hansen approuvent les démarches entreprises par cette résolution et celle numérotée 7805-17;



Réso # 7605-17

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à signifier à Turcotte 1989 inc. l'acceptation des soumissions énumérées dans le préambule de cette résolution. Il est convenu que la direction générale supervisera le dossier avec l'expertise des Consultants Filion & Hansen.

LOISIRS

18. AUTORISATION – Modification du calendrier du journal municipal « Le Vent du Fjord »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un journal municipal intitulé « Le Vent du Fjord » distribué en format papier aux citoyens et en format numérique sur les médias sociaux et le site Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit du Conseil à la fondation de cette publication était qu'il soit rédigé à terme par des bénévoles qui seraient soutenus par les officiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE 24 éditions plus tard, ce sont encore les employés qui s'occupent de tous les tâches en lien avec la préparation et l'écriture du journal municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de peu de ressources et beaucoup de défis à relever au cours des prochains mois et années;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire réellement que l'aventure du journal municipal se poursuive, mais dans des conditions différentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire également à terme qu'il y ait une relève citoyenne afin d'affecter les officiers municipaux uniquement à des tâches de coordination dans ce dossier; et

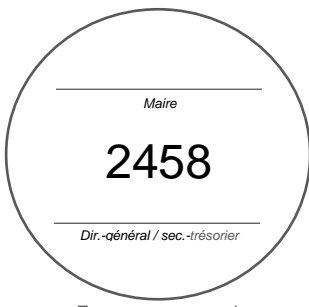
CONSIDÉRANT QUE la décision du Conseil qui suivra est basée sur un souci d'une gestion efficiente et responsable des deniers publics.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- a) de modifier le calendrier de publication du journal municipal « Le Vent du Fjord » pour une parution 3 fois par année aux changements de saison;
- b) de supporter les officiers municipaux dans cette démarche;
- c) d'autoriser la direction générale à publiciser comme il se doit cette résolution dans un avis public;
- d) de conserver cette position tant et aussi longtemps qu'une équipe de citoyens ne soit pas mis en place pour prendre la relève; et
- e) de continuer de se servir des médias sociaux de la Municipalité pour faire passer les messages d'intérêts et communiqués pertinents.

19. Période de questions

- a) Membres du Conseil
 - a. Aucune question.
 - b) Public
 - a. Une citoyenne s'informe sur l'avancement du dossier pour le médecin de famille du village. Le Maire lui répond que cela suit son cours et que la députée provinciale est mêlée au dossier.



Espace pour parapher

Réso # 7705-17

20. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h05.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny, maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.